

## Les trois manières de respecter la Chmita de nos jours

Solution	<b>Yévou Nokhri יבוא נוכרי</b>	<b>Otzar Beth Din אוצר בית דין</b>	<b>Heter Mé'hira היתר מכירה</b>
<b>Le but</b>	Solution pour les consommateurs orthodoxes, <b>qui ne souhaitent pas entrer dans des problèmes Hala'hiques concernant la Chmita</b>	Solution pour les agriculteurs et consommateurs religieux, <b>qui souhaitent observer la Mitsva de Chmita</b>	Solution pour les agriculteurs et l'agriculture en Israël, <b>pour éviter que l'agriculture ainsi que les agriculteurs ne s'effondrent</b>
<b>La solution</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Importation de fruits et légumes de l'extérieur d'Israël (aucune sainteté sur ces produits).</li> <li>2. Puisqu'il n'y a pas de sainteté sur ces produits, on les commercialise comme d'habitude et les consommateurs les achètent et les utilisent comme d'habitude.</li> <li>3. L'achat de production agricole provenant d'arabes se trouvant dans les frontières d'Israël (Gaza, Judée- Samarie etc.), d'après la restriction du Hazon Yich, ces produits sont concernés par les lois de sainteté de la septième année. C'est pourquoi, les vendeurs ainsi que les consommateurs, doivent se comporter en conséquence, afin de garder la Chmita au maximum.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les agriculteurs abandonnent leurs terres comme l'ordonne la Torah.</li> <li>2. L'interdiction de moissonner comme d'habitude, ne s'applique pas à une personne mandatée par le Beth Din, il est donc autorisé de moissonner et de vendre les produits, en grande quantité comme d'habitude.</li> <li>3. Le Beth Din nomme les propriétaires des champs, comme émissaires pour récolter et commercialiser les produits, en son nom.</li> <li>4. Les propriétaires sont rémunérés pour leur travail et non pour les produits vendus, ce qui leur permet de gagner leur vie durant cette année de Chmita.</li> <li>5. Toutes les lois de sainteté, s'appliquent à ces fruits et légumes, le consommateur doit donc se comporter en conséquence.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. On se base sur les avis qui tiennent que la Mitsva de Chmita de nos jours est uniquement une ordonnance de Nos Sages.</li> <li>2. On vend les terres à un non juif (non idolâtre), la vente s'effectue par la Rabbanout Harachit.</li> <li>3. Les agriculteurs travaillent la terre et font eux même des travaux considérés comme tel par les Sages, les travaux considérés comme tel par la Torah, sont effectués par les employés non juifs.</li> <li>4. On se base sur le Beth Yossef qui dit, que les fruits et légumes qui ont poussés sur la terre d'un non juif, ne sont pas concerné par la sainteté de la septième année ainsi que l'interdiction de « Sefi'him ».</li> <li>5. Puisque les fruits et légumes n'ont aucune sainteté, il n'y a pas besoin d'abandonner les terres et on peut vendre et utiliser les fruits comme d'habitude.</li> </ol>
<b>Qui l'utilise</b>	Les personnes qui souhaitent observer les lois de la Chmita au maximum	Des agriculteurs et des consommateurs, qui ne souhaitent pas utiliser la solution Heter Me'hira et qui souhaitent aussi préserver l'agriculture d'Eretz Israel.	La majorité des agriculteurs et consommateur d'Israël
<b>Les avantages</b>	Les consommateurs orthodoxes appliquent les lois de la Chmita, au plus haut niveau.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. D'après cet avis, cette solution est mieux que celle de Heter Me'hira (car l'autre a l'air d'une ruse).</li> <li>2. On effectue la Mitsva de manger des fruits de la septième année (selon le Ramban).</li> <li>3. L'agriculteur religieux, ne s'effondre pas financièrement.</li> <li>4. Les prix des fruits et légumes, restent abordables.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une solution gouvernementale pour l'ensemble des agriculteurs et des consommateurs.</li> <li>2. D'après certains, ceci est mieux que Otzar Beth Din.</li> <li>3. Si les deux autres solutions étaient appliquées par l'ensemble des agriculteurs, cela causerait l'effondrement de l'agriculture israélienne et les terres seront prises par les arabes et ne seront pas rendues après la Chmita</li> <li>4. Les prix des fruits et légumes restent bas.</li> </ol>
<b>Les inconvénients</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La solution défavorise les agriculteurs israéliens.</li> <li>2. La solution affaiblie la prise des juifs sur les terres d'Israël et renforce les ennemies d'Israël.</li> <li>3. Les prix des produits importés sont plus chers, ce qui va à l'encontre de l'intention de la Thora durant la septième année « et les pauvres de ton peuple mangeront ».</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La solution ne favorise pas l'ensemble de l'agriculture d'Eretz Israel.</li> <li>2. La solution ne permet pas de labourer, semer, tailler, planter durant l'année de la Chmita.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La solution, annule l'ensemble des Mitsvot de la Chmita.</li> <li>2. Il est possible que l'on transgresse l'interdit de « Tu ne les gracieras pas ».</li> <li>3. Idéologiquement, il ne faut pas donner la propriété de la terre d'Israël aux musulmans.</li> </ol>